



## Assemblée générale

Distr.  
GÉNÉRALE

A/50/271  
7 juillet 1995  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

---

Cinquantième session  
Point 23 de la liste préliminaire\*

RESTRUCTURATION ET REVITALISATION DE L'ORGANISATION DES  
NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET  
LES DOMAINES CONNEXES

Rapport du Président sur de nouvelles modalités de financement  
des activités opérationnelles de développement

Note du Secrétariat

Lors des consultations tenues le 26 juin 1995, il a été décidé que le rapport du Président des consultations sur de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement serait transmis à l'Assemblée générale (voir annexe).

---

\* A/50/50/Rev.1.

95-20285 (F) 110795 110795

**\*9520285\***

/...

Annexe

RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR DE NOUVELLES MODALITÉS DE FINANCEMENT  
DES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT

1. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a, le 19 septembre 1994, décidé de proroger les consultations sur de nouvelles modalités de financement des activités opérationnelles de développement. Ces consultations avaient été initialement engagées à la quarante-huitième session, sur la base des paragraphes 31 à 34 de l'annexe I de la résolution 48/162 de l'Assemblée. À l'issue des consultations menées par le Président de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale, M. T. P. Sreenivasan (Inde) avait été choisi comme Président.
2. Le présent rapport fournit des renseignements sur l'état des consultations en juin 1995. Il est en outre recommandé que les consultations se poursuivent durant la cinquantième session.
3. Des résumés des consultations précédentes ont été distribués sous les cotes A/49/749 (2 décembre 1994) et A/49/922 (24 mars 1995).
4. Pour faciliter les consultations et comme il était demandé au paragraphe 33 de l'annexe I de la résolution 48/162, le Secrétaire général a présenté deux rapports sur le sujet (A/48/940 et A/49/834), qui ont été accueillis avec satisfaction par les participants aux consultations. Diverses délégations se sont déclarées prêtes à examiner toutes les options exposées dans ces rapports; elles considéraient que ces derniers étaient utiles pour l'examen des diverses options et ont répondu aux questions qui y étaient posées durant les consultations. Des suggestions ont été faites sur la meilleure manière d'organiser l'examen des diverses options, notamment en étudiant l'impact probable de chacune d'entre elles sur le montant global du financement et sur le montant des contributions.
5. On a souligné l'importance capitale des consultations, due au fait que les activités opérationnelles de développement manquaient cruellement de ressources. On a rappelé qu'il importait de conserver aux contributions leurs caractéristiques fondamentales, à savoir neutralité, multilatéralisme et volontarisme. De l'avis général, le financement des activités opérationnelles de développement devait être sûr et prévisible, et la question était urgente.
6. On a estimé que la question des montants de ressources requérait un cadre plus large que celui que fournissait la résolution 48/162 de l'Assemblée générale, et même si cela ne signifiait pas qu'il fallait rouvrir le débat sur les questions touchant la bonne administration, il faudrait examiner, outre les facteurs liés à un nouveau mécanisme de financement identifiés dans la résolution 48/162, toute une série de facteurs affectant le niveau des ressources.
7. Un certain nombre de délégations se sont déclarées prêtes à examiner toutes les options contenues dans les rapports du Secrétaire général, mais d'autres ont dit qu'elles préféreraient le système actuel des contributions volontaires.

8. On a noté qu'un des résultats positifs des consultations sur le financement des activités opérationnelles était la mise en lumière d'une volonté de rechercher des solutions, attestée par la session annuelle du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement tenue en juin 1995, lors de laquelle de nouvelles procédures avaient été adoptées qui consacraient notamment un niveau prévisible de ressources incompressibles.

9. Il a été convenu que les consultations devraient être prolongées et que de nouvelles séances devraient être prévues dans le cadre de la cinquantième session de l'Assemblée générale. Il a aussi été décidé que conformément à la résolution 48/162, les consultations devraient viser à définir un système et des mécanismes de financement permettant d'accroître substantiellement les ressources sur une base prévisible, continue et assurée. Dans le cadre des consultations, certains des problèmes majeurs se posant en la matière devaient être examinés, y compris la question des flux de ressources, l'évaluation des besoins en la matière et les questions touchant la rentabilité des activités opérationnelles.

-----